

SEANCE DU 22 JUIN 2018

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, Mme PERILLAUD, Mr PATTEUW, Mmes CORDEAU, DELHOMMEAU, VALLADE.

Absents : Mmes DEVESNE, LEBRAUD, MM GRANET, ROCHER, SOULAT, TUYERAS

Mme LEBRAUD donne pouvoir à Mme PERILLAUD

Mr ROCHER donne pouvoir à Mr SAVIGNAT

Mr SOULAT donne pouvoir à Mr MASSIAS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2018

Délibération règlement d'une facture fourrière de Mornac

qui est venue chercher un chat sauvage malade au village des Barussies, montant de 60 €. Accord du Conseil Municipal pour prendre en charge cette dépense

Renégociation de l'assurance de vestiaires du stade avec Groupama

Ce bâtiment ne servant plus de vestiaires et ayant été dégradé, il a été demandé à Groupama de modifier le contrat d'assurance.

Le montant proposé est de 123 € au lieu de 211 €.

Accord du Conseil municipal pour signer le nouveau contrat.

Affaire Montaleytang

Mr le Maire rappelle que l'indivision Montaleytang fait don à la commune de ses parcelles aux « Barussauds » (contenance 1ha27a et 76ca). Le Conseil Municipal, le 17 avril 2018 a accepté ce don, il est désormais nécessaire de choisir un notaire pour les actes. Le Conseil Municipal décide de prendre Me De Boysson à Confolens.

Convention AGUR pour l'entretien des poteaux incendie

Lecture de la convention d'Agur par Mr le Maire.

Redevance annuelle par poteau vérifié : 54 €. La convention peut être dénoncée chaque année avec un préavis de 3 mois. La convention est adoptée avec 10 pour et 1 contre.

Participation « frelons asiatiques »

La commune prendra 50 % des frais à sa charge.

Reconduction de l'opération « ticket sport »

20 € par enfant. Les parents se présenteront à la mairie pour retirer les tickets. Pas de modifications des conditions d'attribution décidées en 2017.

Demande fauchage du stade par Mr Rassat

Accord du Conseil Municipal

Validation de l'achat du totem

Autorisation de l'ADA sur son emplacement. Présentation du Conseil Municipal du totem recto-verso. Validation et accord pour la commande.

Montant : 1562,80 € TTC (prévu au budget 2018)

Adhésion Association Axe Niort/ Limousin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion.
Participation : 20 €.

Délibération pour le RGPD (règlement Général de Protection des Données)

Une décision qui peut être prise dans le cadre de la mutualisation, voir avec l'ATD ?
Pas d'urgence.

Affaire Grand Vincent

Mesures à prendre : à nouveau une nouvelle mise en demeure (la dernière). Voir ensuite pour un constat d'huissier et des travaux aux frais de Mr Grand ?

Approbation du rapport annuel assainissement 2017

Tarifs 2017 inchangés par rapport à 2016.
Pour rappel : abonnement 64,80 €
0,74 € de 1 à 100 m³ et 0,16 € au-delà de 100 m³.
Recettes : 8926,14 €
Montant reversé à l'agence de l'eau : 872,64 €

Travaux rue du « Clos du Bois »

Présentation de l'étude faite par l'ADA.
Le Conseil Municipal est d'accord pour le trottoir et un passage piéton pour traverser la rue.
Montant prévisionnel : 9983,10 € sans les options (+ 2057,50 €)

Règlements :

2 délibérations : SACEM pour le concert et la fête du village : 60,00 € et 51,00 €. Accord du Conseil Municipal
Règlement pour le concert et pour l'orchestre de Michel Mathé. Accord du Conseil Municipal.

Lecture de la lettre de Mr MORLAS

Des conseillers municipaux étant absents au Conseil Municipal du 18 mai 2018, Mr Le Maire fait la lecture (à nouveau) de la lettre de Mr Morlas.

Questions diverses

- Bilan à mi-mandat de Mr Bouty et de Mme Durepaire, Conseillers Départementaux.

Une réunion est prévue le mardi 26 juin à la salle polyvalente de Chirac à 18H30, sont invités les conseillers municipaux.

- Déchets de venaison :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que tout est reporté à l'an prochain.

- Compte-rendu par Mme Périllaud de la réunion SIGIV (Syndicat Intercommunal des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne)

- Remerciements de Mr Poursat et du Comité des Usagers du Territoire de la Météorite pour la subvention communale qui lui a été attribuée.

- Achat de 5 barrières Vauban.
- Lettre de Marie-Claude DANLOS concernant son admission à la retraite le 01/12/2018.

Fin de la séance à 22H55